



Séance du 03 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. B. PY -T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs :** M. JACOBBERGER donne pouvoir à S. COLLILIEUX – S. LAMBERT donne pouvoir à T. SEGUIN – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET

**Absents :** C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/06/50

### Désignation d'un représentant SPL filature

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 20 mai 2019 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la Commune de CHAMPAGNEY à adhérer à la SPL pour la gestion de la Filature ;

Vu les statuts de la SPL Gestion de la Filature en vigueur ;

Considérant la décision de Monsieur KIFFER de quitter le groupe majoritaire en date du 19 décembre 2023,

Madame le Maire propose de désigner un nouveau représentant à l'assemblée générale de la SPL pour la Gestion de la filature.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur la désignation des représentants du Conseil Municipal :

- Désigne à main levée et à la majorité avec 2 Voix CONTRE (Mme HOTTINGER et Monsieur KIFFER), 1 abstention (Mme TETOT) et 22 POUR :
  - Monsieur Thierry SEGUIN comme représentant de la commune de CHAMPAGNEY à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL pour la gestion de la filature
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

